

Inégalités de niveaux de vie des actifs et des retraités : une multi-décomposition de l'indice de Gini appliquée au cas Français

Bérangère Legendre¹

Résumé

Les retraités subviennent à leurs besoins à l'aide de revenus de remplacement pour la plupart d'entre eux, et non plus de revenus d'activité. Or en France, comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe, les pensions sont désormais indexées sur les prix. Les retraités ne bénéficient donc plus directement des fruits de la croissance économique. Les revenus de remplacement dépendant des règles de fonctionnement des systèmes de retraite, il est donc pertinent pour le décideur public de comprendre comment les inégalités à la retraite peuvent être influencées par ses politiques de manière à entrevoir toutes les conséquences possibles de son action.

Le présent article propose l'analyse la plus récente, à notre connaissance, sur les inégalités entre les actifs et les retraités, la fiscalité et la redistribution. Nous présentons une analyse statistique approfondie des inégalités parmi les actifs, parmi les retraités, ainsi qu'entre actifs et retraités, à l'aide d'un nouvel outil de multi-décomposition des inégalités. L'utilisation d'une telle méthode se justifie par la lisibilité de ses résultats : elle fournit un panorama complet des inégalités en croisant simultanément les populations concernées par les inégalités et les sources de revenus qui en sont la cause. En cela, l'outil GMR (ratio moyen de Gini) de Mussard et Terraza (2009) peut être considéré comme un outil d'aide à la décision en matière de politique économique. La décomposition multidimensionnelle de l'inégalité permet de constater dans quelles mesures les prestations sociales et prélèvements fiscaux influencent le niveau d'inégalité, et permet également d'identifier le meilleur ciblage en matière de réduction des inégalités.

Nos résultats s'inscrivent dans la continuité de rapports (Atkinson, Glaude, Olier et Piketty, 2001 ; Ducamin, Baconnier et Briet, 1996 ; Bourguignon, 1998) plus anciens proposant des analyses sur le même thème, tout en mobilisant une méthodologie différente et récente.

Ainsi, si les inégalités entre actifs et retraités ont reculé au cours des dernières décennies, et que le niveau de vie moyen des retraités atteint désormais celui des actifs, nous montrons dans ce travail que les différentes prestations sociales, et les prélèvements fiscaux sont allés plus dans le sens d'une réduction entre actifs qu'entre retraités au cours des années 2004-2007. Par ailleurs, nous observons que les revenus des pensions de retraites expliquent une part plus élevée des inégalités au fil des années considérées.

Mots clés : Distribution des revenus, Pensions publiques, Fiscalité et Redistribution, Inégalité

Classification JEL : D31, H55, H20, D63

¹ Université d'Orléans, LEO, UMR CNRS 6221, et Université Paris Dauphine, berangere.legendre@dauphine.fr

Abstract

In this paper, we apply a multidimensional decomposition of the Gini index to the active and retired populations in France, between 2004 and 2007. The multidecomposition of an inequality measure allows us to put into perspective the role of social spending and taxation in reducing inequalities among active people, among retirees, or between workers and pensioners. Using this methodology, we capture simultaneously the precise impact of the social protection policies on inequalities within and between sub-groups, distinguishing the different income sources. Our results show that inequalities within the sub-sample of retirees represent a greater proportion of the total inequality in 2007 than in 2004. In the same time, non contributory benefits and income taxation allow to reduce efficiently the inequality level. We also conclude that social benefits and different taxes are targeting more specifically the inequalities between workers.

Key Words: Personal Income Distribution, Public Pensions, Taxation and Redistribution, Inequality

JEL Classification : D31, H55, H20, D63

Le revenu des retraités a augmenté, entre 1970 et 1996, deux fois plus vite que celui des salariés : 7 % par an au cours années 70, 1,8 % par an au cours des années 80, puis 2,3 % entre 1990 et 1996 (Atkinson, Glaude, Olier et Piketty, 2001). Cette évolution au cours du dernier quart du vingtième siècle tient à la forte revalorisation des retraites favorisée à cette époque, mais aussi à l'arrivée à maturité du système de retraite. Atkinson, Glaude, Olier et Piketty insistent néanmoins sur le moindre rôle de la redistribution dans la réduction des inégalités entre retraités au début du vingt et unième siècle. Deux phénomènes jouent en sens inverse sur les inégalités entre cohortes différentes de retraités : d'une part les jeunes retraités du début du vingt et unième siècle jouissent de carrières souvent plus longues que leurs aînés et donc de retraites à taux plein, notamment parmi les femmes, mais d'autre part, les réformes du système de retraite (1993, 2003) accentuent la contributivité du système de retraite et durcissent les conditions d'accès à une retraite à taux plein.

La fiscalité et la redistribution ont donné lieu à plusieurs rapports en France (Ducamin, Baconnier et Briet, 1996; Bourguignon, 1998; Conseil des Prélèvements Obligatoires, 2008). Ces différents travaux s'accordent sur le fait que les revenus disponibles, c'est à dire après prélèvements sociaux et fiscaux, sont distribués de manière moins inégalitaire que les revenus nets des prélèvements sociaux. L'Etat organise la redistribution avec pour objectifs l'efficacité économique et l'équité sociale. Ducamin, Baconnier et Briet(2006) distinguent trois objectifs de la redistribution :

- garantir la cohésion sociale en évitant les trop grands écarts de revenus dans la société,
- protéger la population de risques tels la maladie, la vieillesse, l'invalidité ou encore le chômage. Cet objectif justifie d'observer en quoi ces différentes sources de revenu jouent sur l'inégalité entre individus,
- et enfin assister les personnes aux plus faibles revenus en les solvabilisant.

La redistribution peut être transversale ou longitudinale² (Bourguignon, 1998). Dans le premier cas de figure, il s'agit de redistribuer du pouvoir d'achat entre individus, respectant ainsi l'objectif "Robin des Bois" des dépenses de protection sociale, mises en évidence par Barr (2001). Cette première approche recouvre la notion d'assistance sociale, c'est à dire principalement les prestations non contributives des systèmes de protection sociale. L'approche longitudinale de la redistribution fait référence à des transferts opérés au cours de la vie, autrement dit à de la réallocation intertemporelle. Barr (2001) appelle cela l'objectif "tirelire" des systèmes de protection sociale.

Les rapports de Ducamin, Baconnier et Briet en 1996, de Bourguignon en 1998 et du Conseil des prélèvements obligatoires en 2008 montrent que la redistribution découle, de manière générale, plus du ciblage des différentes prestations sociales que de la progressivité de

² Les systèmes de retraite n'étant pas actuariellement neutres, ils entraînent également une redistribution intergénérationnelle, au-delà même d'une redistribution longitudinale. Les systèmes de retraite comprennent aussi bien des éléments de progressivité que des éléments régressifs. L'existence d'un plancher de retraite constitue un élément de progressivité du système. A l'opposé, les différences de longévité ont tendance à apporter un élément de régressivité dans les systèmes (Drouhin, 2001; Hachon, 2008; Whitehouse et Zaidi, 2006).

l'impôt sur le revenu. Ces travaux soulèvent la question avec une approche transversale de la redistribution. Bourguignon (1998) apporte une précision supplémentaire : les instruments de redistribution sont plus les transferts sous condition de ressources parmi les personnes à faible revenu, tandis qu'il s'agit plutôt de l'impôt sur le revenu dans le haut de la distribution des revenus. Ducamin, Baconnier et Briet arrivent à la conclusion en 1996 qu'à situation familiale comparable et niveau de revenu primaire identique (hors cotisations retraite pour les actifs), le poids des prélèvements est plus important pour les actifs que pour les retraités, notamment du fait de la baisse des cotisations maladie après liquidation des droits à la retraite.

En 2008, le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires montre que l'imposition directe entraîne une redistribution des personnes en fin de carrière vers les plus jeunes et les plus âgés. Notre approche dans le présent article se veut une approche en matière de niveau de vie : nous nous interrogeons notamment sur ce que représentent les différents prélèvements fiscaux en proportion du revenu disponible des actifs et des retraités, en tenant compte de la composition des ménages, mais également en faisant le lien avec les inégalités de distribution du revenu disponible.

Les différents objectifs assignés à la redistribution, ainsi qu'à la progressivité de l'impôt, ou encore au ciblage des politiques sociales concernant la lutte contre les inégalités. C'est pourquoi nous faisons le lien entre les différentes sources de revenu disponible, pour certaines issues de la redistribution, et leur contribution au niveau d'inégalités monétaires. Nous proposons une analyse récente sur les inégalités entre les actifs et les retraités à l'aide d'une décomposition multidimensionnelle d'indicateur d'inégalités. Cette méthode permet de mettre en évidence simultanément la contribution marginale de différentes sources de revenu à l'inégalité totale, de différents groupes d'individus - ici les actifs et les retraités -, mais également les contributions croisées des différentes sources de revenus et des différents échantillons de la population. L'indicateur décomposable de Mussard et Terraza (2009) ici mobilisé fournit donc un panorama complet des inégalités, et en cela un outil d'aide à la décision en matière de politique économique.

Les mesures de l'inégalité

Un certain nombre d'outils statistiques permettent de mesurer les inégalités au sein d'une population donnée. Le plus connu est l'indice de Gini (1921). Il est calculé à partir de la part cumulée de revenu des différentes tranches de populations. Une partie de la littérature sur les inégalités propose d'introduire un paramètre de sensibilité à l'inégalité au sein des mesures d'inégalités (Theil, 1967 ; Atkinson, 1970). L'indice de Gini le plus connu est également appelé indice de Gini standard. Il correspond à un indice généralisé (Yitzakhi, 1943 ; Donaldson et Weymark, 1980) pour un paramètre d'aversion égal à 2 (Cf. Encadré 1).

Les formules d'entropie généralisée ont été développées par Theil puis reprises par Shorrocks (1980) qui voulait appliquer une mesure de désordre dans un système thermodynamique à la mesure des inégalités entre individus. Dans les formules d'entropie généralisée, un paramètre α représente le poids donné aux distances entre les revenus en

différents points de la distribution. Plus il est bas, plus l'indicateur d'inégalité est sensible dans la région inférieure de la distribution, et inversement.

L'indicateur d'Atkinson fait quant à lui appel à une norme implicite de prise en compte des inégalités. Cette norme ε permet à l'image de l'indicateur de Theil, d'accorder plus ou moins d'importance aux inégalités selon que l'on se trouve dans le haut ou dans le bas de la distribution des revenus.

Encadré 1 : Les formules d'indicateurs d'inégalité les plus connus

L'indice de Gini (1921) standard peut être formulé de la manière suivante :

$$G = 1 - \sum_q (X_{q+1} - X_q)(Y_{q+1} + Y_q)$$

où q représente la population classée par quantiles, X la population cumulée et Y le revenu cumulé.

L'indice de Gini généralisé a été popularisé par les travaux de Donaldson et Weymark (1980), et de Yitzhaki (1983) :

$$I_\rho = \frac{v - \zeta_\rho}{v}$$

avec $\zeta_\rho = \sum_{i=1}^L \left[\frac{(R_i)^\rho - (R_{i+1})^\rho}{(R_i)^\rho} \right] y_i$

et $R_i = \sum_{i=1}^L \omega_i$

Où v représente la moyenne des revenus, ω_i et y_i le poids et le niveau de revenu de l'individu, et ρ le paramètre d'aversion à l'inégalité.

L'indice de Theil (1967), GE_α , est calculé grâce à l'équation suivante :

$$GE(\alpha) = \frac{1}{\alpha(\alpha-1)} \left[\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)^\alpha - 1 \right]$$

n représentant la taille de la population, y_i le revenu de l'individu i , \bar{y} le revenu moyen. Le paramètre α représente le poids donné aux distances entre les revenus en différents points de la distribution.

L'indicateur d'Atkinson (1970), A_ε , se formule comme suit :

$$A_\varepsilon = 1 - \left[\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)^{1-\varepsilon} \right]^{\frac{1}{(1-\varepsilon)}}$$

Avec n la taille de la population, y_i le revenu de l'individu i , et \bar{y} le revenu moyen.

Les critères de mesure de l'inégalité dépendent des axiomes qui les caractérisent. Les mesures issues de la notion d'entropie développée par Theil respectent l'axiome de décomposition additive, il est donc possible de décomposer l'inégalité totale en inégalités entre sous groupes (en fonction du genre, de l'activité, de la dispersion géographique, etc.). Cette décomposabilité permet de prendre en compte l'hétérogénéité existant entre agents de groupes différents et de mettre en évidence les contributions des inégalités intergroupes et intragroupes à l'inégalité totale.

Shorrocks (1980), Lerman et Yitzhaki (1985) ont mis en évidence un autre type de décomposition d'indice d'inégalité : la décomposition par source de revenu. Ainsi, ce type de méthodologie permet de mettre en évidence la contribution des revenus d'activité, des revenus du capital encore des différentes prestations sociales dans l'inégalité totale de revenu disponible.

Ainsi, les uns ou les autres indicateurs peuvent être utilisés en fonction du contexte, ou encore selon le but recherché : mettre en lumière la sensibilité d'un groupe à l'inégalité envers les plus pauvres, calculer les contributions marginales de différentes sources de revenus ou de richesse à l'inégalité totale, ou encore les contributions de différents sous échantillons au sein d'une population mère.

Mussard et Terraza (2009) proposent quant à eux de regrouper dans une même mesure les contributions de différents groupes d'individus et différentes sources de revenus à l'inégalité totale. Ils établissent qu'il existe une mesure de l'inégalité, décomposable en indicateurs secondaires permettant de calculer simultanément :

- la contribution de chaque sous groupe de population à l'inégalité totale,
- la contribution de chaque source de revenu,
- et la contribution croisée de chaque groupe et chaque source.

La mutli-décomposabilité permet d'identifier les couples d'inégalités "source de revenu/inégalité intragroupe" et "source de revenu/inégalité intergroupe". Les auteurs proposent la formule d'un indicateur appelé rapport moyen de Gini (GMR) et fournissent une application de cet indicateur d'inégalité sur données italiennes, ce qui leur permet de décomposer simultanément l'inégalité globale en Italie :

- en inégalité issue des différentes sources de revenu (salaires, primes, pensions, transferts, etc.),
- en inégalité géographique (Nord, Centre, Sud)
- en inégalité croisée source/région.

L'indice GMR correspond à un indicateur de Gini généralisé où le paramètre d'aversion serait égal à 1. Il s'agit d'un cas particulier où le décideur respecte des transferts plus restreints que

ceux du type Pigou-Dalton³. La particularité du GMR est de se rapprocher de ce qu'Ebert (2010) a nommé « indices faiblement décomposables » par opposition aux indices « additivement décomposables » comme l'indice de Theil. Chacune des deux classes d'indices décomposables intègre un indicateur d'inégalité intragroupe et indicateur d'inégalité intergroupe. La composante intragroupe équivaut dans les deux cas à une somme pondérée des inégalités de revenu au sein des groupes. Mais la mesure de l'inégalité intergroupe diffère. Dans le cas des indicateurs additivement décomposables, l'inégalité intergroupe fait intervenir une moyenne de revenus ou un revenu représentatif du groupe. Les indicateurs dits « faiblement » décomposables ont pour avantage d'intégrer un indice intergroupe plus développé, qui permet de comparer chaque revenu d'un groupe à chaque revenu d'un autre groupe. Autrement dit l'inégalité intergroupe est mesurée en comparant directement toutes les paires de revenus possibles entre deux groupes. Cela permet donc de tenir compte de toutes les distributions de revenus au sein de chaque groupe plutôt que de n'intégrer qu'une valeur représentative pour chacun des groupes.

L'expression mathématique du GMR (Cf. encadré 2) a donc deux composantes : la première partie de l'expression mesure l'inégalité intra-groupe, la seconde, l'inégalité intergroupe. Ainsi, la formule de Mussard et Terraza (2009) permet de comparer les revenus deux à deux au sein des groupes, puis de répéter cette opération au sein de chaque sous échantillon. De la même manière, sont comparés deux à deux les revenus des individus appartenant cette fois à des sous échantillons différents.

**Encadré 2 : La mesure multi-décomposable de l'inégalité (GMR)
de Mussard et Terraza(2009)**

En reprenant les notations des auteurs, les inégalités de revenu (x) se décomposent en inégalités intragroupes et intergroupes : ainsi l'équation (1) se compose d'une première partie (GMR_{jj}) faisant état des inégalités entre les n_j individus d'un sous échantillon j , et d'une seconde partie (GMR_{jh}) mettant en lumière les inégalités entre les n_j et n_h individus des groupes j et h . La population mère se compose de k sous échantillons et n individus.

$$GMR(x) = \sum_{j=1}^k z_j GMR_{jj} + \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} z_{jh} GMR_{jh} \quad (1)$$

Où z_j et z_{jh} sont deux indicateurs de proportion des n_j et n_h individus issus des k sous échantillons par rapport à la population mère de n individus :

$$z_j = \frac{n_j}{n}$$

³ La propriété de transfert de Pigou-Dalton stipule qu'en cas de transfert de revenu d'un individu vers un autre individu moins riche, l'indice d'inégalité diminue.

$$z_{jh} = \frac{n_j n_h}{n^2}$$

GMR_{jj} , indicateur d'inégalité intragroupe mesurant la dispersion des revenus (x_{ij} et x_{rj}) entre les individus i et r du groupe j pris deux à deux, s'écrit :

$$GMR_{jj} = \sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_j} \frac{|x_{ij} - x_{rj}|}{n_j^2 \text{Max}(x_{ij}, x_{rj})} \quad (2)$$

Tandis que GMR_{jh} , indicateur d'inégalité intergroupe, mesurant les écarts de revenu entre les individus du sous échantillon j d'une part et du sous échantillon h d'autre part, peut être formulé comme suit :

$$GMR_{jh} = \sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_h} \frac{|x_{ij} - x_{rh}|}{n_j n_h \text{Max}(x_{ij}, x_{rh})} \quad (3)$$

Les équations (1) à (3) nous fournissent les contributions des différents groupes de la population mère à l'inégalité totale. A cela doit être ajouté la décomposition en différentes sources de revenus. Le revenu x se décompose en effet en q sources indicées l .

Pour chaque individu i du groupe j , on a :

$$x_{ij} = \sum_{l=1}^q x_{ij}^l \quad (4)$$

Alors, l'équation (1) peut être réécrite, de manière à afficher d'une part les inégalités intra et inter-groupe, et d'autre part les contributions des différentes sources de revenu x^l à l'inégalité totale :

$$GMR(x) = \sum_{l=1}^q \sum_{j=1}^k \sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_j} \frac{x_{ij}^l + x_{rj}^l - 2x_{j,ir}^{*l}}{n_j^2 \text{Max}(x_{ij}^l, x_{rj}^l)} + 2 \sum_{l=1}^q \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} \sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_h} \frac{x_{ij}^l + x_{rh}^l - 2x_{jh,ir}^{*l}}{n_j n_h \text{Max}(x_{ij}^l, x_{rh}^l)}$$

Où $x_{j,ir}^{*l}$ et respectivement $x_{jh,ir}^{*l}$, donnent la $l^{\text{ème}}$ source de revenu : elles prennent respectivement la valeur du minimum des revenus x_{ij} et x_{rj} , ou de x_{jh} et x_{ir} et ce, pour chaque couple de revenu potentiel au sein du sous échantillon j , ou entre les échantillons j et h .

Nous appliquons par la suite l'indicateur GMR sur données françaises entre 2004 et 2007, distinguant simultanément les sources de revenus disponibles et les actifs des retraités.

Multi-décomposition de l'inégalité entre actifs et retraités en France

Les données de l'enquête européenne EU-SILC (Community Statistics on Income and Living Conditions) de 2004 à 2007 (Cf. Encadré 3) sont mobilisées pour proposer une décomposition sur deux axes de l'inégalité entre actifs et retraités. Nous utilisons plus précisément le dispositif français SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) inclus dans l'enquête européenne et réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Encadré 3 : EU-SILC (Community Statistics on Income and Living Conditions)

L'enquête européenne EU-SILC a été menée pour la première fois en 2004. Elle s'articule depuis autour de deux axes : un axe longitudinal sous forme de panel, mais également un axe transversal, à l'image d'une enquête traditionnelle. Le dispositif français SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) traite des questions relatives à la pauvreté et aux conditions de vie des individus et des ménages. Il est composé d'une table « ménages » et d'une table « individus ». Les membres des ménages sont répertoriés au sein de la table individus, et les ménages sont constitués sur la base d'un critère de « communauté de budget ». Le SRCV renseigne notamment sur les prestations et les différents prélèvements fiscaux et sociaux supportés par les ménages, ainsi que les différentes prestations sociales. Afin de mieux comprendre l'évolution des conditions de vie des répondants, les règlements européens prévoient de suivre les ménages du panel sur au moins quatre années consécutives. La France a choisi de mettre en place un suivi plus long, de neuf ans.

Nous utilisons une approche en termes de niveaux de vie. Ce dernier est assimilé au revenu disponible du ménage, en tenant compte de sa composition. L'indicateur du rapport moyen de Gini ou GMR est donc calculé en distinguant les différentes composantes du revenu disponible perçu au sein du ménage, puis imputé individuellement à ses membres.

Nous distinguons notamment les prélèvements fiscaux au sein du revenu disponible, ce qui exclue les prélèvements sociaux de notre revenu décomposé dans la mesure où ceux-ci sont prélevés en amont du revenu net (Cf. schéma 1).

Le revenu disponible est une variable de la table ménage du SRCV. Sa détermination fait appel à des variables individuelles, telles les rémunérations salariales, et des variables propres au ménage, telles les prestations familiales ou encore les prélèvements fiscaux. L'approche ménage a l'avantage de mieux refléter le niveau de vie des individus. Dès lors, nous nous intéressons aux inégalités de niveau de vie. Notre approche consiste ici à recréer

pour chaque source de revenu ou de prélèvement son montant à l'échelon du ménage puis de l'individu au sein de chaque ménage, en tenant compte des phénomènes d'échelle qui interviennent alors.

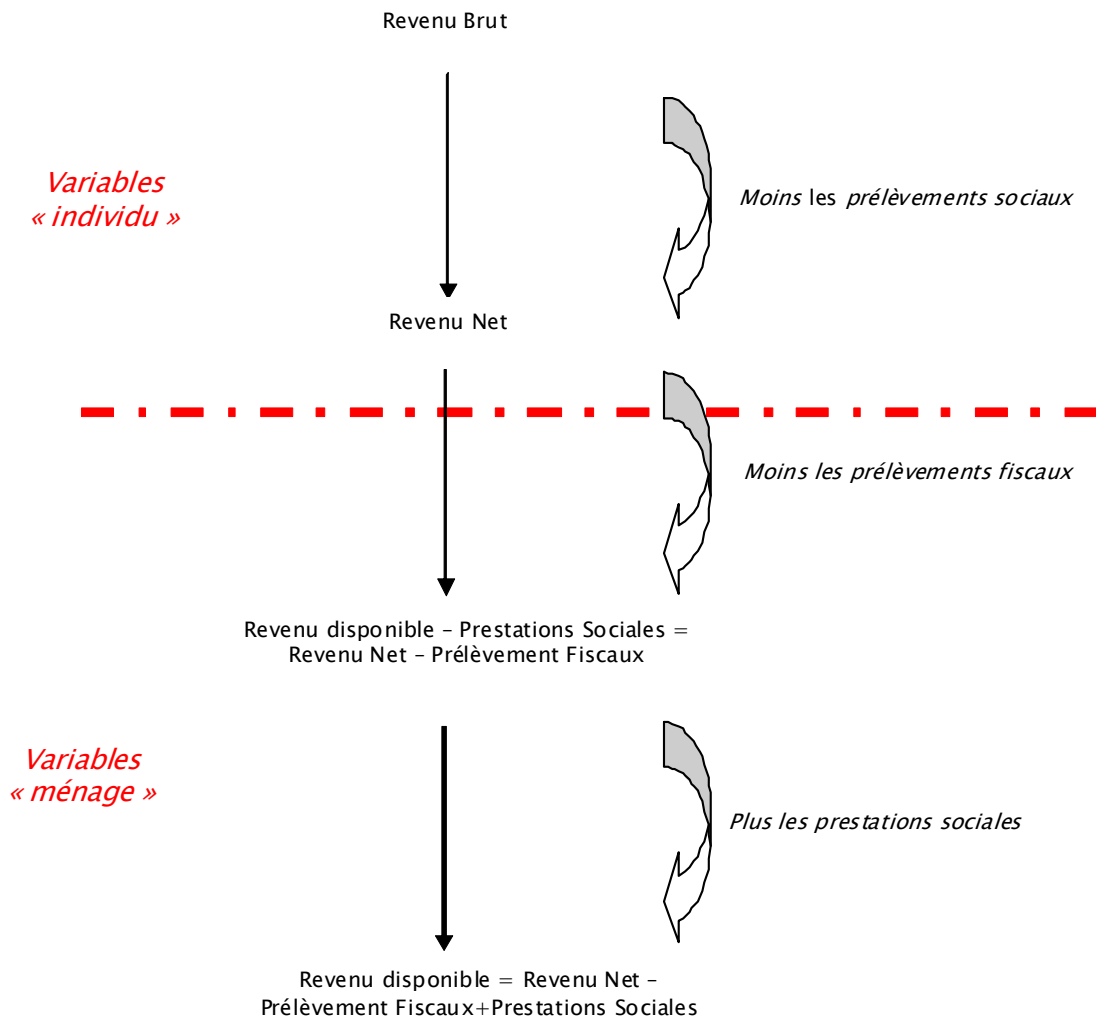
Les sources de revenu propres aux individus sont additionnées au sein de chaque ménage (Cf. Schéma 1) :

- les rémunérations salariales, revenus d'activité des indépendants, et l'autoconsommation, regroupés en une seule variable pour notre décomposition,
- les indemnités maladies,
- les allocations chômage,
- les pensions d'invalidité,
- les pensions de retraite publique,
- et les retraites issues des régimes privés, que nous ajoutons bien que le calcul du revenu disponible dans l'enquête ne les inclut pas. L'importance de cette source de revenu est toutefois négligeable car ne concerne que peu d'individus de notre échantillon.

A ces sources individuelles de revenu sont additionnées les variables propres aux ménages (Cf. Schéma 1) :

- les prestations familiales, auxquelles nous ajoutons les transferts nets entre ménages (pensions alimentaires, etc.), les bourses scolaires et bourses d'études individuelles,
- les aides sociales (revenu minimum d'insertion, etc.),
- les aides au logement,
- les revenus des capitaux mobiliers,
- l'impôt de solidarité sur la fortune, soustraits des autres revenus,
- l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, également soustraits,
- enfin la taxe foncière, que nous choisissons d'ôter des autres sources de revenus, bien qu'elle soit incluse dans la définition du revenu disponible.

Schéma 1 : les étapes de distribution des revenus



Source : Auteur

Deux sous échantillons sont distingués : les actifs, occupés ou inoccupés, et les retraités. Le sous échantillon de retraités inclut les personnes ayant liquidé leurs droits à la retraite, les personnes en pré-retraite et les personnes ayant cessé leur activité. Enfin, les actifs comprennent les personnes à temps plein, à temps partiel et les chômeurs. Les étudiants et lycéens ont été ôtés de l'échantillon. Sur la période considérée, la proportion des retraités s'est accrue (Cf. tableau 1).

Tableau 1 Taille des échantillons considérés

	2004	2007
Actifs	9774	11455
Retraités	3977	5081
Rapport démographique entre retraités et actifs	41%	44%

Source : SRCV

Après avoir calculé le revenu disponible au sein de chaque ménage, nous imputons à chacun de ses membres un revenu par unité de consommation (UC) pour chacune des sources citées ci-dessus. L'échelle d'équivalence dite de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) est utilisée : une unité de consommation est attribuée au premier membre du ménage, puis 0.5 aux autres membres âgés de plus de 14 ans, et 0.3 aux enfants de moins de 14 ans. Notre approche des prélèvements fiscaux, impôts sur le revenu et taxe d'habitation, impôt de solidarité sur la fortune et taxe foncière, se veut plus une approche en matière de niveau de vie : nous ne nous focalisons donc pas sur les règles de calcul des impôts, mais sur le poids qu'ils représentent en termes de budget disponible au sein des ménages, puis plus précisément par individu du ménage. Cette approche permet d'éviter de considérer par exemple deux membres d'un même ménage avec des revenus parfois très différents indépendamment l'un de l'autre : au lieu de considérer fictivement une personne qui serait, du fait de sa source personnelle de revenu, sous le seuil de pauvreté et une autre dont le revenu serait très élevé, nous imputons à chacun un revenu équivalant à leur niveau de vie effectif au sein du ménage, compte tenu du critère de communauté de budget.

Le niveau de vie moyen des actifs est légèrement supérieur au niveau de vie moyen des retraités (Cf. tableau 2). Mais en 2007, cette situation s'est inversée. Ce résultat confirme le constat fait par le Conseil d'orientation des retraites (2009) à partir des données de l'Insee: « les indicateurs comparant le niveau de vie des retraités à celui des actifs sont proches de la parité ».

Tableau 2 Niveaux de vie et rapports interquantiles

	Actif				Retraités			
	Montant moyen par UC		D9/D1		Montant moyen par UC		D9/D1	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007	2004	2007
Revenu disponible	21 778	22 298	3,6	3,5	21 123	22 363	4	3,8
Pension	-	-	-	-	15 362	15 770	4,4	4,5
Revenu d'activité	17 530	17 665	4,9	5	-	-	-	-

Sources : SRCV, Calculs de l'auteur

Si l'on considère uniquement les pensions pour les retraités et les revenus d'activité pour les actifs, on s'aperçoit que ces derniers sont plus élevés. En revanche, en 2004 comme en 2007, les revenus issus des pensions sont distribués de manière moins inégale que les revenus d'activité : le rapport interdécile des pensions est de 4.5 en 2007, tandis que celui des revenus d'activité est de 5.

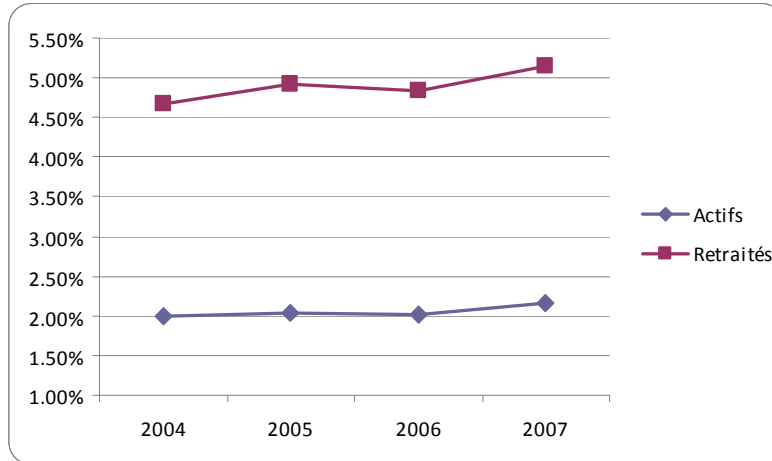
Les revenus des retraités sont distribués de manière plus inégalitaire que ceux des actifs. Ces rapports interdéciles sont moins élevés que les rapports interdéciles calculés à l'aide des pensions et des revenus d'activité, pour les retraités et les actifs, dans la mesure où ils prennent en compte la redistribution opérée à l'aide des différentes prestations d'assistance sociale et des prélèvements fiscaux. Par ailleurs, ils diminuent entre 2004 et 2007, pour les actifs et les retraités. Ce constat nous laisse penser que le caractère redistributif des prélèvements et des prestations s'est amélioré puisque, dans le même temps, les rapports interdéciles des pensions et des revenus d'activité se sont accrus.

Les revenus issus de l'activité professionnelle (salaires et revenus des indépendants) représentent une part à peu près constante du revenu disponible par UC des actifs : entre 92 et 93 % sur la période 2004-2007. Cette source de revenu a tendance à progresser légèrement parmi les retraités puisque les revenus issus de l'activité représentaient en moyenne 12 % de leur revenu disponible par UC entre 2004 contre 15 % en 2007. Les pensions de retraite équivalent à environ 88 % du revenu disponible des retraités durant les années 2004 à 2007, et 3 à 4 % du revenu disponible des actifs⁴.

Les revenus des capitaux représentent une proportion plus importante du revenu disponible des retraités que du revenu disponible des actifs (Cf. figure 1). Les revenus issus des capitaux mobiliers (intérêts, dividendes) s'élèvent en moyenne à hauteur de 2 % du revenu disponible par unité de consommation des actifs, entre 2004 et 2007. Pour les retraités, ces revenus équivalent à environ 5 % du revenu disponible.

⁴ Il peut paraître surprenant de parler du revenu issu d'une pension de retraite pour les personnes actives, mais rappelons que nous considérons ici un revenu par unité de consommation, parfois aussi appelé revenu équivalent. Autrement dit, ce revenu tient compte du niveau de vie du ménage et donc de toutes les sources de revenu au sein de celui-ci, moyennant sa taille.

Figure 1 Part des revenus moyens des capitaux mobiliers dans le revenus disponible, 2004 à 2007

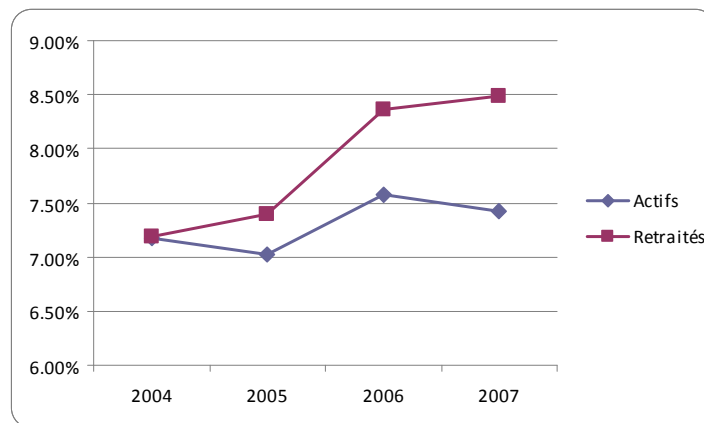


Sources : SRCV, Calculs de l'auteur

Concernant l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, deux faits marquants peuvent être soulignés (Cf. figure 2) :

- en dépit de la fiscalité préférentielle accordée aux retraités⁵, l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation représentent un poids plus important dans le revenu disponible des retraités que dans celui des actifs,
- la proportion de ces prélèvements fiscaux par rapport au revenu disponible croît très légèrement au sein des actifs : 7.18 % en 2004 contre 7.42 en 2007, mais augmentent plus au sein des retraités : 7.2 % en 2004 contre 8.49 % en 2007.

Figure 2 Proportion de l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation dans le revenu disponible, 2004 à 2007



Sources : SRCV, Calculs de l'auteur

Enfin, l'impôt de solidarité sur la fortune représente une très faible proportion du revenu disponible des actifs et des retraités (moins de 1 %). Sur notre échantillon de 2007, soit 16536 individus, seuls 257 individus étaient imposables au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune au sein de leur ménage. Néanmoins, ce prélèvement fiscal représente une

⁵ Les pensionnés bénéficient notamment d'un abattement de 10 % sur les pensions au titre de l'impôt sur le revenu. Certains cas de figure prévoient également la non imposition, l'exonération, le dégrèvement ou le plafonnement de la taxe d'habitation pour les retraités.

proportion légèrement plus importante du revenu disponible parmi les retraités : 0.4 % à 0.5 % sur la période 2004-2007, contre 0.06 % à 0.14 % pour les actifs.

Léger recul des inégalités totales et accroissement de la contribution des retraités au niveau d'inégalité

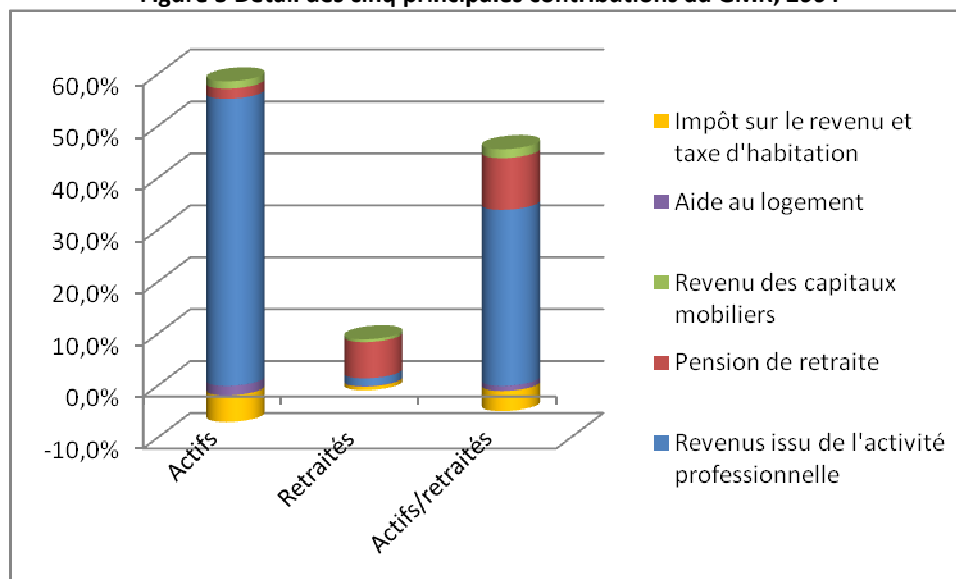
La multi-décomposition de l'inégalité permet de constater dans quelles mesures les prestations sociales et prélèvements fiscaux influencent le niveau d'inégalité, et permet également d'identifier le meilleur ciblage en matière de réduction des inégalités. L'utilité de cette méthode en matière de politique économique n'est pas négligeable. En effet, en identifiant à la fois les sources de revenus et les échantillons d'individus à l'origine de l'inégalité, le décideur politique dispose d'un tableau de bord détaillé des inégalités sur lesquelles il peut avoir une marge de manœuvre. Identifier séparément les sources et les groupes de personnes constituant les inégalités ne fournit qu'une vision partielle et segmentée de la réalité.

Dans le contexte de réforme des retraites que connaît actuellement la France, comme nombre d'autres pays de l'OCDE, établir une cartographie claire des inégalités et identifier les sources de revenus et de prélèvements mais également les groupes d'individus expliquant les inégalités permet d'adopter des mesures en ayant une connaissance précise et détaillée des mécanisme de redistribution en jeu au sein de la population.

Le calcul du GMR montre un très léger recul des inégalités totales entre 2004 et 2007 (Cf. tableaux 3 à 6 en annexe).

En 2004, 49.4 % des inégalités exprimées par le GMR sont imputables aux seuls actifs, 41.9 % aux inégalités entre actifs et retraités. Seuls 8.7 % sont imputables aux inégalités intra-retraités (Cf. Figure 3). Ce résultat confirme des conclusions courantes de la littérature selon lesquelles les revenus de retraite seraient distribués de manière moins inégalitaire que les revenus d'activité (Brown et Prus, 2006).

Figure 3 Détail des cinq principales contributions au GMR, 2004



Lecture : En 2004, 49,4 % du GMR sont dûs aux inégalités entre les actifs (en valeur nette des contributions négatives), 55,3 % aux inégalités de revenus d'activité entre actifs, et l'impôt sur le revenu contribue à une baisse de 5,1 % du GMR (Cf. détail en annexe, tableau 3). Ne sont représentées que les cinq contributions les plus importantes en valeur absolue. Les cylindres « Actifs » et « Retraités » représentent les inégalités intragroupes, tandis que la troisième colonne « Actifs/retraités » représente les inégalités intergroupes.

Sources : SRCV, Calculs de l'auteur

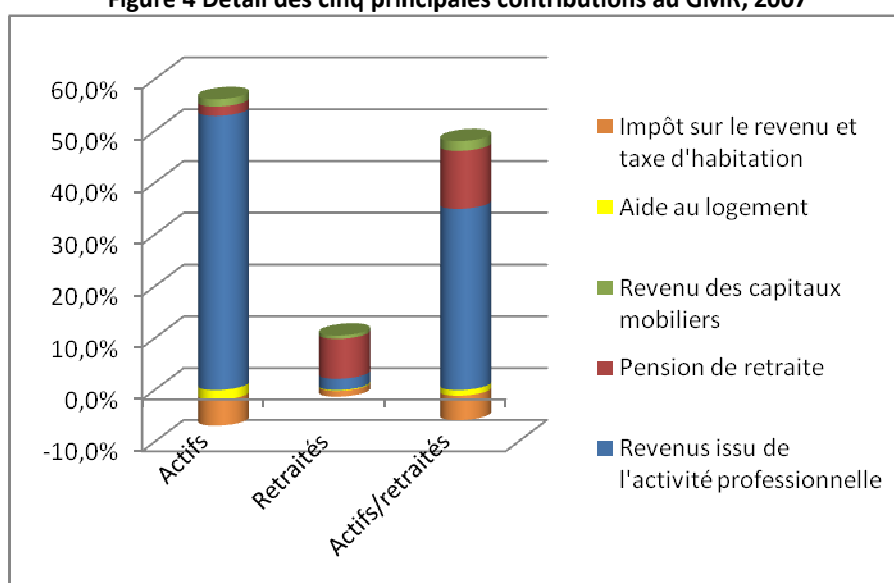
Néanmoins, les inégalités au sein du groupe des retraités expliquent une part croissante des inégalités totales sur les années 2004-2007. En effet, en 2007, 9.7 % des inégalités totales sont imputables aux inégalités entre pensionnés (Cf. figure 4). De la même manière la part des inégalités expliquées par les inégalités entre retraités et actifs s'accroît : elle passe à 43.1 % en 2007. Par définition, les inégalités entre actifs constituent donc en 2007 une proportion moindre des inégalités globales par rapport à 2004, soit 48.8 %. Cette observation se situe dans la continuité des conclusions de Atkinson, Glaude, Olier et Piketty en 2001, pour qui les retraites entraînent désormais moins de redistribution et favorisent donc moins la baisse des inégalités entre retraités.

Néanmoins, Atkinson *et al.* attribuent ce phénomène au recul du caractère redistributif des pensions de retraite, ce que l'outil GMR ne nous permet ni d'infirmier ni de confirmer. En effet, la proportion des retraités s'étant accrue dans l'échantillon total entre 2004 et 2007, il n'est pas possible d'exclure que le phénomène soit dû uniquement à la composition de la population. L'outil GMR pouvant être assimilé principalement à un outil d'aide à la décision en matière de politique économique, le résultat auquel nous aboutissons montre qu'il pourrait s'avérer utile de cibler les retraités de manière plus précise dans la lutte contre certaines inégalités.

La précision qu'offre la décomposition de l'indice d'inégalité permet tout même de montrer que la plus grande participation des retraités à l'inégalité totale est due en majeure partie à l'augmentation des inégalités de pension de retraite. Cette source de revenus contribuait à

hauteur de 18.9 % de l'indice d'inégalité totale de 2004. En 2007, elle contribue pour 20.7 %. Cela se vérifie également pour le croisement de cette source de revenu et du sous échantillon des retraités : la part de l'inégalité totale imputable à la perception de pensions de vieillesse par les retraités s'élève à 7.7 % en 2007, contre 7 % en 2004. Il en est néanmoins de même pour les revenus issus de l'activité professionnelle perçus par les ménages avec au moins un retraité, puisqu'ils représentent en 2004 1.5 % du GMR puis 2.2 % en 2007. Par contre, cette évolution est nuancée par le plus grand rôle des impôts sur le revenu, de l'aide au logement et des transferts inter-ménages dans la réduction des inégalités entre retraités : en effet leur contribution à la baisse du GMR s'accroît entre 2004 et 2007.

Figure 4 Détail des cinq principales contributions au GMR, 2007



Lecture : En 2007, 9,7 % du GMR sont dus aux inégalités entre les retraités (en valeur nette des contributions négatives), 7,7 % aux inégalités de pension entre les retraités, et l'impôt sur le revenu contribue à une baisse de 1.1 % du GMR (Cf. détail en annexe, tableau 6). Ne sont représentées que les cinq contributions les plus importantes en valeur absolue. Les cylindres « Actifs » et « Retraités » représentent les inégalités intragroupes, tandis que la troisième colonne « Actifs/retraités » représente les inégalités intergroupes.

Sources : SRCV, Calculs de l'auteur

Si les revenus issus de l'activité professionnelle contribuent pour une part à peu près stable à l'inégalité totale entre 2004 et 2007 (environ 90 %), ces revenus perçus spécifiquement par des actifs ont tendance à reculer (de 55 à 53 %).

A l'image des résultats observés pour les retraités, les différentes prestations non contributives permettent de diminuer les inégalités, que ce soit parmi les actifs, les retraités ou encore entre les actifs et les retraités. C'est plus particulièrement le cas de l'aide au logement et des prestations familiales, qui, en 2004, diminuaient l'indicateur d'inégalité de 2.9 % et 1.4 %. En 2007, ces prestations contribuent à réduire l'inégalité totale de 3.2 % et 1.5 %. Le détail de ce résultat par sous échantillon nous apprend également qu'il est efficace

de cibler ces aides sur les actifs. L'aide au logement, en prenant en charge une partie des dépenses de logement des ménages, qu'il s'agisse d'une partie de loyer ou de remboursement d'emprunt, réduit les inégalités de niveau de vie entre les individus. Les prestations logements permettent une réduction des inégalités moindre parmi les retraités dans la mesure où passé un certain âge, les individus sont plus couramment propriétaires de leur résidence principale, et qui plus est, en ont terminé le remboursement. A titre d'exemple, en 2006, 12,6 % des ménages de moins de 30 ans sont propriétaires de leur résidence principale, contre 72.1 % pour les ménages de 65 ans ou plus. Par ailleurs, parmi 72.1 %, 70.2 % n'ont plus d'emprunt en cours (Enquête Logement, Insee).

Si la taxe foncière ne contribue pas à réduire les inégalités, l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) le permettent. La contribution de l'ISF à la réduction des inégalités est marginale : elle représente environ -0.1 % à -0.2 % de l'inégalité totale, et concerne principalement les inégalités entre actifs et retraités. L'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation représentent quant à eux un facteur important de baisse des inégalités, plus encore que les prestations non contributives. Par ailleurs, la place occupée par ces prélèvements fiscaux dans la lutte contre les inégalités a pris de l'ampleur sur la période 2004-2007. En 2004, ils permettaient de diminuer l'indicateur d'inégalité totale de 9.7 % contre 10.8 % en 2007. Cette lutte contre les inégalités apporte plus particulièrement des résultats dans le groupe des actifs, mais aussi entre actifs et retraités. En 2007, l'impôt sur le revenu parmi les actifs permettait de diminuer l'inégalité totale de 5 %, contre seulement 1.1 % parmi les retraités. Néanmoins, ce résultat est à mettre en relation avec la fiscalité préférentielle propre aux retraités. Malgré le poids que l'impôt sur le revenu semble représenter dans le revenu disponible des retraités, il semble moins efficient dans la lutte contre les inégalités au sein des retraités qu'il ne l'est au sein des actifs, ou encore entre actifs et retraités. La conjugaison de la progressivité de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité préférentielle propre aux retraités semble donc efficiente pour éviter qu'un écart trop important de niveau de vie ne se forme entre les actifs et les retraités, mais également entre actifs de productivités différentes percevant des revenus du travail inégaux. Nous mentionnerons à titre d'exemple l'abattement de 10 % accordé aux pensions, les majorations de quotient familial⁶, ou encore les cas d'exonération ou de dégrèvement de la taxe d'habitation⁷ dont les retraités peuvent bénéficier.

L'utilisation de l'outil GMR illustre les finalités de la politique économique de lutte contre les inégalités et la pauvreté menée entre 2004 et 2007. Le fait marquant à souligner est l'orientation des prestations et prélèvements fiscaux vers la lutte contre les inégalités entre actifs. Ces politiques se justifient par une contribution particulièrement importante des inégalités entre actifs aux inégalités totales.

⁶ Les pensionnés peuvent également bénéficier de majorations du nombre de parts de quotient familial lorsqu'ils sont titulaires de la carte de combattant, d'une pension militaire d'invalidité ou sont des victimes de guerre, et ce sous condition d'âge.

⁷ La non imposition concerne les pensionnaires de maisons de retraite n'ayant pas le libre usage de leur logement. Les personnes âgées de plus de 60 ans peuvent être exonérées, sous condition de ressource, de la taxe d'habitation. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, elles doivent néanmoins ne vivre qu'avec les personnes prévues par le code de Sécurité Sociale. Si ces contribuables de plus de 60 ans occupent leur logement avec un ou plusieurs enfants majeurs demandeurs d'emploi, ils bénéficient d'un dégrèvement d'office.

Le versement des pensions, bien que n'expliquant qu'une petite part des inégalités totales, explique une proportion croissante de ces dernières. Les différentes prestations non contributives, et les prélèvements fiscaux permettent de diminuer les inégalités. Mais l'utilisation de la multi décomposition nous permet d'affiner l'analyse et de montrer que les différentes mesures de redistribution semblent plus tournées vers la réduction des inégalités entre actifs, compte tenu du niveau d'inégalités entre ces derniers et de la proportion qu'ils représentent dans l'échantillon total.

Les travaux développés dans le présent article visent à être complétés par une analyse de l'impact de la fiscalité préférentielle à destination des retraités en matière d'inégalités, dans un contexte de réforme où les retraités ont désormais un niveau de vie équivalent aux ménages actifs avec enfants (El Mekkaoui De Freitas *et al.*, 2008 ; COR, 2009).

Bibliographie

Atkinson A.B. (1970), "On measurement of economic inequality", *Journal of Economic Theory*, vol. 2, n°3, pp. 244-263,

Atkinson T., Glaude M., Olier L. & Piketty T. (2001), *Inégalités économiques*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique,

Barr N. (2001), *The Welfare State as Piggy Bank, Information, Risk, Uncertainty, and the role of the State*, Oxford : Oxford University Press, 320p,

Bourguignon F. (1998), *Fiscalité et Redistribution*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique,

Brown S.G. & Prus R.L. (2006), "Income inequality over the later-life course : a comparative analysis of seven OECD countries", SEDAP Research paper n°154,

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (2009) *Niveaux de vie comparés des retraités et des actifs : évolutions récentes*, Document de travail pour la séance plénière du 21 octobre 2009,

Donaldson D., & Weymark J.A (1980) "Ethically flexible Gini indices for income distribution in the continuum", *Journal of Economic Theory*, vol. 29, pp. 353-358,

Drouhin N. (2001), « Inégalités face à la mort et systèmes de retraite, *Revue d'Économie Politique* », numéro spécial "Épargne et retraite", pp. 111-126,

Ducamin B., Baconnier R. & Briet R. (1996), *Étude des prélèvements fiscaux et sociaux pesant sur les ménages : rapport au ministre du budget*, La Documentation Française, collection des rapports officiels,

Ebert, U (2010) "The decomposition of inequality reconsidered: Weakly decomposable measures", *Mathematical Social Sciences*, vol. 60, pp. 94-103,

El Mekkaoui De Freitas N, Briard K, Duc C, Legendre B, Mage S. (2008), *Aléas de Carrière, inégalités et retraite*, Rapport de Recherche n°47 CEE, 229 pages, Juin.

Gini C. (1921), "Measurement of inequality of incomes", *The Economic Journal*, vol. 31, n°121, pp.124-126,

Hachon C. (2008), "Redistribution, pension systems and capital accumulation", *Financial Theory and Practice*, Institute of Public Finance, vol. 32 n°3, pp. 339-368,

Lerman R.I. & Yitzhaki S. (1985), "Income inequality effects by income source : A new approach and applications to the United States", *The review of Economics and Statistics*, vol.67, pp. 151-156,

Mussard S. (2004a), *Décompositions multidimensionnelles du rapport moyen de Gini. Application aux revenus italiens de 1989 et 2000*, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier 1,

Mussard S. & Terraza M. (2009), « Décompositions des mesures d'inégalités : le cas des coefficients de Gini et d'entropie », *Recherches économiques de Louvain*, vol. 75, pp. 151-181.

Conseil des Prélèvements Obligatoires (2008), *La répartition des prélèvements obligatoires entre générations et la question de l'équité intergénérationnelle*,

Remond A. (2009), *Les retraites en question*, La Documentation Française,

Stahlberg, AC. (2007), "Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems : An Overview", in *Modernizing Social Policy for the New Life Course*, OECD Publication, Paris, p. 201-221,

Shorrocks, A. F. (1980), "The Class of Additively Decomposable Inequality Measures", *Econometrica*, vol. 48, pp. 613-625.

Theil H. (1967), *Economics and Information Theory*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 488p.,

Whitehouse E.R. & Zaidi A., "Socio-economic differences in mortality, implication for pension policy", Working Paper n°71, OECD, Directorate for Employment, Labour and Social Affairs.

Annexes

Tableau 1 Résultats du GMR, 2004

	Actifs	Retraités	Actifs/retraités	Total
Revenus issu de l'activité professionnelle	0,2051	0,0054	0,1257	0,3362
	55,3%	1,5%	33,9%	90,7%
Pension de retraite	0,0072	0,0259	0,0370	0,0701
	1,9%	7,0%	10,0%	18,9%
Revenu des capitaux mobiliers	0,0053	0,0020	0,0064	0,0137
	1,4%	0,5%	1,7%	3,7%
Tranferts interménages	-0,0009	-0,0002	-0,0006	-0,0017
	-0,3%	0,0%	-0,2%	-0,5%
Prestations sociales	-0,0048	0,0000	-0,0002	-0,0051
	-1,3%	0,0%	-0,1%	-1,4%
Aide sociale	-0,0020	0,0001	-0,0006	-0,0025
	-0,5%	0,0%	-0,2%	-0,7%
Aide au logement	-0,0067	-0,0004	-0,0036	-0,0107
	-1,8%	-0,1%	-1,0%	-2,9%
Prestations maladie	0,0008	0,0002	0,0009	0,0018
	0,2%	0,0%	0,2%	0,5%
Allocations chômage	-0,0019	0,0008	0,0022	0,0011
	-0,5%	0,2%	0,6%	0,3%
Pension de réversion	0,0001	0,0000	-0,0003	-0,0002
	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
Prestations invalidité	-0,0004	0,0004	0,0005	0,0004
	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Pension issue d'un régime de retraite privé	0,0000	0,0002	0,0005	0,0007
	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%
Impôt sur la fortune	-0,0003	-0,0001	-0,0003	-0,0007
	-0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%
Impôt sur le revenu et taxe d'habitation	-0,0190	-0,0027	-0,0144	-0,0361
	-5,1%	-0,7%	-3,9%	-9,7%
Taxe foncière	0,0008	0,0007	0,0022	0,0037
	0,2%	0,2%	0,6%	1,0%
Total/revenu	0,18	0,03	0,16	0,37

disponible	49,4%	8,7%	41,9%	100,0%
-------------------	-------	------	-------	---------------

Source : SRCV, calcul de l'auteur

Lecture : En colonnes sont représentées les contributions intra et intergroupes aux inégalités totales. Les colonnes « Actifs » et « Retraités » représentent les inégalités intragroupes, tandis que la troisième colonne « Actifs/retraités » représente les inégalités intergroupes. En ligne, les différentes composantes du revenu disponible contribuent pour chacun à des degrés plus ou moins élevés aux inégalités totales. La colonne à l'extrême droite fournit la contribution marginale de chaque source de revenu, la ligne du bas fournit la contribution marginale de chaque sous échantillon et du croisement des deux sous échantillon.

Les cellules sont doubles : le chiffre du haut représente la contribution absolue à l'inégalité totale, et le chiffre du bas est son expression en pourcentage. Exemple : en 2004, l'indice d'inégalité totale vaut 0,37, dont 0,2051 sont expliqués par les inégalités de revenus d'activité parmi les actifs, soit 55,3 % de la valeur de l'indicateur.

Tableau 2 Résultats du GMR, 2005

	Actifs	Retraités	Actifs/retraités	Total
Revenus issu de l'activité professionnelle	0,2071	0,0060	0,1243	0,3374
	55,2%	1,6%	33,1%	89,9%
Pension de retraite	0,0075	0,0261	0,0403	0,0738
	2,0%	7,0%	10,7%	19,7%
Revenu des capitaux mobiliers	0,0054	0,0019	0,0061	0,0133
	1,4%	0,5%	1,6%	3,6%
Tranferts interménages	-0,0017	-0,0003	-0,0012	-0,0032
	-0,5%	-0,1%	-0,3%	-0,8%
Prestations sociales	-0,0050	-0,0001	-0,0004	-0,0055
	-1,3%	0,0%	-0,1%	-1,5%
Aide sociale	-0,0027	0,0002	-0,0006	-0,0031
	-0,7%	0,0%	-0,2%	-0,8%
Aide au logement	-0,0069	-0,0005	-0,0038	-0,0113
	-1,8%	-0,1%	-1,0%	-3,0%
Prestations maladie	0,0010	0,0002	0,0011	0,0023
	0,3%	0,1%	0,3%	0,6%
Allocations chômage	-0,0011	0,0007	0,0024	0,0020
	-0,3%	0,2%	0,6%	0,5%
Pension de réversion	0,0001	0,0000	-0,0003	-0,0003
	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
Prestations	0,0001	0,0006	0,0012	0,0018

invalidité	0,0%	0,2%	0,3%	0,5%
Pension issue d'un régime de retraite privé	0,0000	0,0001	0,0001	0,0002
	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Impôt sur la fortune	-0,0003	0,0000	-0,0001	-0,0004
	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%
Impôt sur le revenu et taxe d'habitation	-0,0210	-0,0025	-0,0147	-0,0382
	-5,6%	-0,7%	-3,9%	-10,2%
Taxe foncière	0,0017	0,0010	0,0036	0,0063
	0,5%	0,3%	0,9%	1,7%
Total/revenu disponible	0,18	0,03	0,16	0,38
	49,1%	8,9%	42,1%	100,0%

Source : SRCV, calcul de l'auteur

Tableau 3 Résultats du GMR, 2006

	Actifs	Retraités	Actifs/retraités	Total
Revenus issu de l'activité professionnelle	0,2010	0,0065	0,1308	0,3382
	54,8%	1,8%	35,7%	92,3%
Pension de retraite	0,0073	0,0263	0,0333	0,0670
	2,0%	7,2%	9,1%	18,3%
Revenu des capitaux mobiliers	0,0049	0,0020	0,0059	0,0128
	1,3%	0,5%	1,6%	3,5%
Tranfers interménages	-0,0018	-0,0003	-0,0012	-0,0033
	-0,5%	-0,1%	-0,3%	-0,9%
Prestations sociales	-0,0048	-0,0001	-0,0005	-0,0054
	-1,3%	0,0%	-0,1%	-1,5%
Aide sociale	-0,0035	0,0000	-0,0015	-0,0051
	-1,0%	0,0%	-0,4%	-1,4%
Aide au logement	-0,0067	-0,0005	-0,0038	-0,0110
	-1,8%	-0,1%	-1,0%	-3,0%
Prestations maladie	0,0007	0,0003	0,0011	0,0021
	0,2%	0,1%	0,3%	0,6%
Allocations chômage	0,0010	0,0006	0,0028	0,0044
	0,3%	0,2%	0,8%	1,2%
Pension de réversion	-0,0001	-0,0001	-0,0004	-0,0006
	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,2%

Prestations invalidité	0,0000	0,0006	0,0012	0,0018
	0,0%	0,2%	0,3%	0,5%
Pension issue d'un régime de retraite privé	0,0001	0,0000	0,0001	0,0002
	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Impôt sur la fortune	-0,0001	-0,0001	-0,0001	-0,0002
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Impôt sur le revenu et taxe d'habitation	-0,0200	-0,0033	-0,0160	-0,0392
	-5,5%	-0,9%	-4,4%	-10,7%
Taxe foncière	0,0007	0,0011	0,0030	0,0048
	0,2%	0,3%	0,8%	1,3%
Total/revenu disponible	0,18	0,03	0,15	0,37
	48,8%	9,0%	42,2%	100,0%

Source : SRCV, calcul de l'auteur

Tableau 4 Résultats du GMR, 2007

	Actifs	Retraités	Actifs/retraités	Total
Revenus issu de l'activité professionnelle	0,1910	0,0078	0,1263	0,3251
	52,9%	2,2%	35,0%	90,1%
Pension de retraite	0,0065	0,0279	0,0403	0,0747
	1,8%	7,7%	11,2%	20,7%
Revenu des capitaux mobiliers	0,0052	0,0023	0,0068	0,0143
	1,4%	0,6%	1,9%	4,0%
Tranferts interménages	-0,0019	-0,0005	-0,0017	-0,0041
	-0,5%	-0,1%	-0,5%	-1,1%
Prestations sociales	-0,0046	-0,0001	-0,0008	-0,0054
	-1,3%	0,0%	-0,2%	-1,5%
Aide sociale	-0,0029	0,0001	-0,0011	-0,0039
	-0,8%	0,0%	-0,3%	-1,1%
Aide au logement	-0,0069	-0,0006	-0,0039	-0,0114
	-1,9%	-0,2%	-1,1%	-3,2%
Prestations maladie	0,0011	0,0003	0,0013	0,0026
	0,3%	0,1%	0,3%	0,7%
Allocations chômage	-0,0004	0,0007	0,0022	0,0025
	-0,1%	0,2%	0,6%	0,7%
Pension de réversion	0,0000	-0,0001	-0,0003	-0,0004
	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%

Prestations invalidité	-0,0001	0,0006	0,0012	0,0018
	0,0%	0,2%	0,3%	0,5%
Pension issue d'un régime de retraite privé	0,0001	0,0000	0,0001	0,0002
	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Impôt sur la fortune	-0,0001	-0,0001	-0,0003	-0,0005
	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
Impôt sur le revenu et taxe d'habitation	-0,0179	-0,0041	-0,0170	-0,0390
	-5,0%	-1,1%	-4,7%	-10,8%
Taxe foncière	0,0008	0,0009	0,0026	0,0043
	0,2%	0,2%	0,7%	1,2%
Total/revenu disponible	0,17	0,04	0,16	0,36
	47,1%	9,7%	43,1%	100,0%

Source : SRCV, calcul de l'auteur